

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 14 novembre 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 19 décembre 2005

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 14 novembre 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<b><u>MEMBRES</u> :</b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLEYAERT, Élodie Étudiante - Bacc. en sciences sociales	X	
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
JOUFFROY, Sébastien Étudiant - DESS en gestion de projet	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
PARENT, Michel Membre socio-économique		X
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur		X
<b><u>INVITÉ</u> :</b>		
BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement	X	

PRÉSENTABSENT**OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

MONDOU, Hélène  
 Agente de recherche  
 Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette  
 Technicienne - EMI

X

**SECRÉTAIRE :**

BONDU, Micheline  
 Secrétaire général

X

**INVITÉS :**

COURCHESNE, Madeleine  
 Adjointe à la vice-rectrice à  
 l'administration et aux ressources

X (6.2 et 6.4)

PRÉSEAUULT, Paul  
 Directeur du Service des ressources  
 humaines et financières

X (6.3, 6.6 et 10.1)

GAZAILLE, Jacques  
 Attaché d'administration - Service des  
 ressources humaines et financières

X (6.3)

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

---

### **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion (17.10.05)

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la 272<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Financement de l'UQO - Lettre du recteur datée du 24 octobre 2005 au ministre Benoît Pelletier

4.2 Récupération de subvention - Grève des chargés de cours - Lettre du directeur général de la Direction générale du financement et de l'équipement au MELS

5.- Affaires générales

5.1 Modifications du Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'UQO

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2005-2006

6.2 Vérification 2004-2005 - Attribution des contrats

6.3 Modifications de la Politique d'acquisition de biens et services

6.4 Modifications du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement

6.5 Renouvellement et affectation d'un cadre

6.6 Modifications au plan des effectifs

7.- Affaires académiques

7.1 Évaluation des professeurs

7.2 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement - personnes chargées de cours

## 8.- Période d'information et questions

8.1 Construction des ailes G et H sur le campus Alexandre-Taché

## 9.- Dépôt de documents

9.1 Document d'information sur le suivi du dossier : EQE présentées au Conseil d'administration le 17 octobre 2005

9.2 Communiqué de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université : « *Pour un financement de base des universités : des transferts fédéraux à la hauteur des besoins* »

9.3 Concept préliminaire pour la construction des ailes G et H sur le campus Alexandre-Taché

## 10.- Relations de travail

10.1 Entente de principe intervenue pour le renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'UQO

## 11.- Prochaine assemblée

## 12.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion

### 2.1 Adoption

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

### 2.2 Affaires en découlant

Les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion, les suites régulières ont été données.

## 3.- Entérinement des décisions de la deux cent soixante-douzième réunion du Comité exécutif

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante-douzième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

#### 4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

##### 4.1 Financement de l'UQO - Lettre du recteur datée du 24 octobre 2005 au ministre M. Benoît Pelletier

Le président du Conseil d'administration mentionne qu'à la demande du ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Benoît Pelletier, le recteur a complété le portrait du dossier du sous-financement de l'UQO pour le bénéfice d'une rencontre que ce dernier aura sous peu avec son collègue Jean-Marc Fournier du MELS.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que l'UQO a osé soulever ouvertement l'iniquité qui existe par rapport à l'UQAR, car le recteur y stipule clairement que malgré la taille supérieure de l'UQO, celle-ci touche un financement gouvernemental très inférieur à l'UQAR. De fait, selon les données du Rapport annuel 2003-2004 de l'Université du Québec, si l'UQO avait obtenu un financement par EEETP comparable à l'UQAR, ce serait plus de 8 millions de dollars que l'UQO recevrait de plus dans son financement de fonctionnement.

C'est particulièrement sur le facteur « Taille », instauré en 2000, que l'UQAR, établissement de taille comparable à l'UQO, reçoit 1,3 million de dollars de plus annuellement dans sa base de financement. Il faut reconnaître que l'effet cumulatif de ce sous-financement du facteur « Taille » est essentiellement responsable de la dette accumulée de 8 millions de dollars de l'UQO.

##### 4.2 Récupération de subvention - Grève des chargés de cours - Lettre du directeur général de la Direction générale du financement et de l'équipement au MELS

La Direction générale du financement et de l'équipement du MELS, dans une correspondance datée du 26 octobre 2005, informe l'UQO que le Ministère récupérera un montant de 128 805 dollars au titre de subvention pour l'année 2003-2004 pour les cours non dispensés durant la grève des chargés de cours du printemps 2004.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent connaître les modalités qui ont servi à établir ledit montant.

#### 5.- Affaires générales

##### 5.1 Modifications du Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'UQO

Le secrétaire général mentionne que la Campagne de financement de la Fondation de l'UQO sera lancée d'ici peu et qu'il sera de mise de souligner la générosité des donateurs en leur témoignant officiellement notre gratitude.

À cet effet, le *Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'UQO*, en vigueur depuis le 17 décembre 1996, doit être modifié.

Les principales modifications suggérées audit programme sont les suivantes :

- Ajouts à la nomenclature des installations physiques et augmentation du montant des dons pour fins de reconnaissance;
- Le Cercle du recteur est réservé aux donateurs de plus de 500 000 \$ (auparavant les donateurs qui avaient souscrit 2 500 \$ et plus en devenaient membre);
- Les donateurs qui contribueront un montant de 1 million \$ minimum verront leur nom associé à une chaire (auparavant fixé à 600 000 \$);
- Pour ce qui est des fonds de dotation, des fonds de développement, des dons d'équipement et la création de bourses, la reconnaissance des donateurs sera en fonction du don et fera l'objet d'un protocole d'entente (auparavant pour avoir droit à une reconnaissance précise, le donateur devait souscrire à un don minimum).

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4281 concernant l'adoption du Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'UQO, laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Affaires administratives et financières**

### **6.1 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2005-2006**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le Règlement de Régie interne, à l'article 1.6, stipule que les vérificateurs sont nommés annuellement par le Conseil d'administration aussitôt que possible au début de l'année financière.

Cette dernière rappelle que suite à une invitation publique, le Conseil d'administration (par sa résolution 286-CA-4155) avait retenu la proposition de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. La proposition couvrait la période de 2004-2005 à 2008-2009.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4282 concernant la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

### **6.2 Vérification 2004-2005 - Attribution des contrats**

La vérificatrice interne, madame Madeleine Courchesne, fait un rapport verbal de son mandat de vérification 2004-2005 quant au volet « Attribution des contrats », responsabilité dévolue depuis toujours à l'Université au Service de l'équipement et des approvisionnements (devenu le Service des terrains et bâtiments).

Cette dernière affirme avoir soulevé quelques irrégularités et que sa recommandation fut à l'effet de transférer le Service des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières et de revoir entièrement

la Politique d'achat, laquelle est désuète, puisqu'en vigueur depuis 1988.

À cet effet, une nouvelle politique intitulée «Politique d'acquisition de biens et services » sera déposée pour adoption au point 6.3 du présent conseil d'administration.

***Arrivée de monsieur Jean-Pierre Giroux***

**6.3 Modifications de la Politique d'acquisition de biens et services**

Monsieur Paul Préseault fait une présentation PowerPoint à la salle E-2610. Monsieur Jacques Gazaille l'accompagne.

Le directeur des Ressources humaines et financières rappelle que la Politique d'achat présentement en vigueur a été adoptée par le Conseil d'administration le 22 novembre 1988 (résolution 85-CA-1407).

Depuis, certains événements ont rendu cette politique moins actuelle : accords de libéralisation des marchés publics (1993-1994), politique sur les marchés publics (décembre 1999), décentralisation de certains achats à l'utilisateur (octobre 1994).

Il est donc recommandé d'actualiser cette politique, notamment en matière de décentralisation et d'encadrer l'octroi des contrats relatifs aux services professionnels.

De plus, seront intégrées à cette politique les orientations énoncées dans la « Politique sur les marchés publics » adoptée par le gouvernement du Québec en 1999. Cette politique vise les marchés d'approvisionnement, les marchés de services et les marchés portant sur les travaux de construction et elle s'applique à toutes les administrations publiques, notamment les universités. De plus, dorénavant, le Comité exécutif sera responsable d'approuver la Procédure administrative d'acquisition de biens et services.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4283 concernant la révision de la Politique d'acquisition de biens et services, laquelle est jointe en appendice.

***Arrivée de madame Claudette Gatien***

**6.4 Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le 16 mai dernier, le Conseil d'administration approuvait une refonte du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais (Résolution 288-CA-4205). Cette refonte portait principalement sur le changement de système de contrôle passant d'un système de barrières à un système de vignettes. Depuis, l'Université s'est entendue avec la Ville de

Gatineau afin qu'elle patrouille ses parcs de stationnement et s'assure du respect de sa réglementation.

Considérant le manque de locaux d'enseignement, il a été convenu qu'une nouvelle plage horaire serait en vigueur dès le trimestre d'hiver 2006. Cette nouvelle plage prévoit, entre autres, que les cours d'après-midi débiteront à 15 h 15. Présentement, les permis de soir sont valides à partir de 15 h 30. Afin d'allouer aux étudiants, détenteurs de permis de soir, une période avant leurs cours, il faudrait que le permis de soir soit valide à partir de 14 h 45.

L'ajout d'un autre type de permis, le permis quotidien, devrait également faciliter l'organisation d'événements tels que colloques, séminaires et conférences. Ce permis quotidien au coût de 8 \$ pourrait être posté, à l'avance, aux participants et éviter ainsi l'attente à l'horodateur.

De plus, le Conseil d'administration est prié de déléguer au Comité exécutif le pouvoir de réviser, de temps à autre, les tarifs, les zones de même que les types de permis.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4284 concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.5 Renouvellement et affectation d'un cadre**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que conformément au Règlement général 6 de l'Université du Québec : « Ressources humaines » et aux articles 7 et 8 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre (Contrat d'engagement et Sécurité d'emploi), le Conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement et l'affectation de cadre de monsieur Paul Préseault, directeur des Ressources humaines et financières, dont le premier mandat de deux ans vient à échéance le 31 mai 2006.

Les procédures d'évaluation ont été suivies. De plus, monsieur Préseault a respecté son engagement de s'inscrire au DESS Exécutif CMA et l'aura complété en décembre 2005. De plus, ce dernier débutera un programme MBA en janvier 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4285 concernant le renouvellement et l'affectation de cadre de monsieur Paul Préseault, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.6 Modifications au plan des effectifs**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources invite monsieur Paul Préseault à présenter les projets de modifications au plan des effectifs.

Ce dernier rappelle que le Conseil d'administration, afin de donner suite à la mesure 38 adoptée par le Conseil d'administration du 21 mars 2005, créait deux (2) postes de professionnel non-syndiqué, dont celui d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, pour lequel le Syndicat du Groupe professionnel s'est opposé.

Au terme des échanges entre l'Université et ce Syndicat, il est recommandé d'abolir le poste de professionnel non-syndiqué d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et de créer un poste de cadre au titre d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Il est recommandé également de nommer le titulaire du poste actuel de professionnel non-syndiqué, monsieur Dominique Charron, à ce nouveau poste d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Monsieur Dominique Charron a été consulté sur ces modifications et en accepte les conclusions.

Le directeur des Ressources humaines et financières recommande de modifier en conséquence le plan des effectifs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 293-CA-4286 concernant l'abolition du poste professionnel (non syndiqué) d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et la création d'un poste de cadre d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (**Dominique Charron**), laquelle est jointe en appendice.

Le directeur des Ressources humaines et financières ajoute qu'une deuxième modification au plan des effectifs est également requise, et ce, dans la foulée de la mesure 40 du Rapport du Comité spécial du Conseil d'administration, adoptée le 21 mars dernier (résolution 286-CA-4162). En effet, cette mesure prévoit le transfert des responsabilités des relations de travail et des négociations professeurs et chargés de cours du Service des ressources humaines et financières au Décanat de la gestion académique.

Les nouveaux mandats attribués au Décanat de la gestion académique vont impliquer une contribution importante de la part de la professionnelle au Décanat de la gestion académique en ce qui a trait aux dossiers de relations de travail pour le personnel enseignant.

Après examen des tâches et responsabilités par le doyen de la gestion académique et la direction des ressources humaines et financières, il apparaît que le statut du poste de professionnelle de coordonnatrice et attachée d'administration au Décanat de la gestion académique n'est plus approprié aux nouvelles responsabilités à être assumées par la professionnelle. Il y a donc lieu de créer un poste de professionnel non syndiqué à titre de Conseiller en gestion des ressources humaines et d'exclure ledit poste du certificat d'accréditation des professionnels afin que la titulaire puisse assumer pleinement ses mandats de représentativité de l'employeur dans les dossiers de relations de travail auprès des professeurs et des chargés de cours.

Au terme des échanges avec le Syndicat du Groupe professionnel, la direction du Service des ressources

humaines et financières recommande l'abolition du poste professionnel de coordonnatrice et attachée d'administration au Décanat de la gestion académique (poste syndiqué) et la création d'un poste de Conseiller en gestion des ressources humaines (non syndiqué).

Il est recommandé de nommer la titulaire du poste actuel, madame Daisy St-Pierre, à ce nouveau poste de Conseiller en gestion des ressources humaines. Madame Daisy St-Pierre a été consultée sur ces modifications et en accepte les conclusions.

Le directeur des Ressources humaines et financières recommande de modifier en conséquence le plan des effectifs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4287 concernant l'abolition du poste professionnel de coordonnatrice et attachée d'administration au Décanat de la gestion académique et la création d'un poste professionnel (non syndiqué) de Conseiller en gestion des ressources humaines au Décanat de la gestion académique (**Daisy St-Pierre**), laquelle est jointe en appendice.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle qu'un contrat de consultation a été accordé à l'ENAP afin d'analyser la structure organisationnelle de l'UQO afin de faire face aux nombreuses retraites qui s'échelonnent sur les trois prochaines années.

**Monsieur Jean-Pierre Giroux et madame Pierrette Gaudreau quittent la réunion**

## **7.- Affaires académiques**

### **7.1 Évaluation des professeurs**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'en lien avec l'article 11 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant l'évaluation des professeurs et l'article 12 concernant la durée des contrats et la permanence, le Conseil d'administration est appelé à statuer sur les recommandations des Assemblées départementales relativement à l'évaluation des professeurs.

Le processus de révision ayant été enclenché pour certains professeurs faisant l'objet d'évaluation entre le 15 septembre et le 15 octobre 2005, les membres du Conseil d'administration seront saisis des recommandations des comités de révision ultérieurement.

En vertu des dispositions de l'article 11 et de l'article 12 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, les membres du Conseil d'administration sont donc priés, selon le cas,

- d'attester que des professeurs réguliers permanents ont satisfait aux exigences de leur fonction ou de donner un avis à caractère professionnel;

- de suspendre la décision du Conseil d'administration eu égard à l'évaluation d'un professeur régulier permanent;
- de renouveler ou non le contrat et d'octroyer, le cas échéant, la permanence à des professeurs réguliers;
- d'appliquer les dispositions de l'article 11 de la Convention collective en matière d'évaluation annuelle à des professeurs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4288 concernant l'évaluation d'un professeur - **Georges Farid** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4289 concernant l'évaluation d'un professeur - **Jean Quirion** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4290 concernant l'évaluation d'un professeur - **Wojtek J. Bock** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4291 concernant l'évaluation d'un professeur - **Michal Iglewski** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4292 concernant l'évaluation d'un professeur - **Ilie Popescu** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4293 concernant l'évaluation d'un professeur - **Sylvain Coutu** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4294 concernant l'évaluation d'un professeur - **Guy Bellemare** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4295 concernant l'évaluation d'un professeur - **Normand Laplante** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4296 concernant l'évaluation d'un professeur - **Elmustapha Najem** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4297 concernant l'évaluation d'un professeur - **Renaud Paquet** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4298 concernant l'évaluation d'un professeur - **Paul Aubry** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4299 concernant l'évaluation d'un professeur - **Lucien G. Boucher** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4300 concernant l'évaluation d'une professeure - **Annick Lambert** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4301 concernant l'évaluation d'une professeure - **Francine Rancourt** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4302 concernant l'évaluation d'un professeur - **Juan Salazar** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4303 concernant l'évaluation d'une professeure - **Diane Bigras** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4304 concernant l'évaluation d'une professeure - **Madeleine Lussier** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-

4305 concernant l'évaluation d'un professeur - **Alain Cadieux** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4306 concernant l'évaluation d'un professeur - **Yao A. Assogba** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4307 concernant l'évaluation d'une professeure - **Denyse Côté** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4308 concernant l'évaluation d'une professeure - **Annie Devault** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4309 concernant l'évaluation d'un professeur - **Gilles Poirier** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4310 concernant l'évaluation d'une professeure - **Louise Brunette** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4311 concernant l'évaluation d'une professeure - **Natalia Dankova** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4312 concernant l'évaluation d'une professeure - **Iulia Mihalache** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4313 concernant l'évaluation d'un professeur - **Michael L. Korwin-Palowski** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4314 concernant l'évaluation d'une professeure - **Marie-Ève Clément** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les

membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4315 concernant l'évaluation d'une professeure - **Geneviève Forest** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4316 concernant l'évaluation d'une professeure - **Claude Louise Normand** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4317 concernant l'évaluation d'une professeure - **Marie Robert** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4318 concernant l'évaluation d'une professeure - **Romaine Malenfant** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4319 concernant l'évaluation d'un professeur - **Sid Ahmed Soussi** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4320 concernant l'évaluation d'un professeur - **Christian Calmès** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4321 concernant l'évaluation d'une professeure - **Ana-Maria Davila Gomez** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4322 concernant l'évaluation d'un professeur - **Martin Noël** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4323 concernant l'évaluation d'une professeure - **Sylvie Manon Fontaine** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

293-CA-4324 concernant l'évaluation d'un professeur - **Mario Lepage** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4325 concernant l'évaluation d'un professeur - **Jean-François Simard** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4326 concernant l'évaluation d'un professeur - **Éric Langlois** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4327 concernant l'évaluation d'un professeur - **Charles LeBlanc** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4328 concernant l'évaluation d'un professeur - **Roland Foucher** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4329 concernant l'évaluation d'une professeure - **Judith Lapierre** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4330 concernant l'évaluation d'un professeur - **Denis Bourque** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4331 concernant l'évaluation d'un professeur - **Serge Gagnon** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4332 concernant l'évaluation d'un professeur - **Paul Leduc-Browne** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-

4333 concernant l'évaluation d'un professeur - **Thibault Martin** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4334 concernant l'évaluation d'une professeure - **Nadia Baaziz** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Hélène Grand-Maitre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4335 concernant l'évaluation d'un professeur - **Jacques Clément** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4336 concernant l'évaluation d'un professeur - **Jean-François Tremblay** - Information confidentielle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4337 concernant l'évaluation d'une professeure - **Martine Mayrand-Leclerc** - Information confidentielle.

## **7.2 Exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que, pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter de nouvelles à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement, des cours dont les départements assument la responsabilité, a été présentée à la Commission des études, laquelle a formulé une recommandation d'adoption au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à adopter les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont les départements suivants assument la responsabilité, et ce, pour entrer en vigueur au trimestre d'hiver 2006 :

- Département de relations industrielles
- Département d'informatique et d'ingénierie

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4338 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département de relations industrielles, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4339 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

## **8.- Période d'information et questions**

### **8.1 Construction des ailes G et H sur le campus Alexandre-Taché**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le plan d'aménagement du campus consolidé prévoit l'ajout de nouvelles ailes du côté ouest du pavillon Alexandre-Taché. Cette nouvelle construction permettra d'ajouter des espaces requis pour l'enseignement et de compléter la partie architecturale de la façade avant du pavillon Alexandre-Taché. La réalisation du concept préliminaire a été confiée à la firme FCHL Groupe Conseil. Cette firme a complété son mandat en collaboration avec Ann-Lynn St-Cyr Architecte et la firme d'ingénieur Groupe Génivar. Le concept préliminaire pour la construction des ailes G et H permet d'établir les grandes lignes du programme architecture, les éléments principaux en ingénierie ainsi qu'un budget préconcept. Le document servira de base à l'embauche d'un gérant de construction et des professionnels nécessaires à la réalisation des prochaines étapes du projet. Ledit concept est déposé au point 9.3 du présent conseil.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute que d'ici quelques semaines, l'UQO aurait la confirmation à l'effet que ledit projet de construction sera inscrit au plan quinquennal des investissements du gouvernement, considérant que le MELS reconnaît un déficit d'espace de 40 000 pieds carrés<sup>2</sup> à l'UQO. Le Conseil d'administration du 19 décembre sera probablement saisi du dossier pour les fins d'engagement des professionnels.

## **9.- Dépôt de documents**

- 9.1 Document d'information sur le suivi du dossier : EQE présentées au Conseil d'administration le 17 octobre 2005
- 9.2 Communiqué de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université : « Pour un financement de base des universités : des transferts fédéraux à la hauteur des besoins »

9.3 Concept préliminaire pour la construction des ailes G et H sur le campus Alexandre-Taché

#### **10.-Relations de travail**

*En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.*

##### **10.1 Entente de principe intervenue pour le renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que la Convention collective du personnel de soutien est échue depuis le 31 mai 2003. Une lettre d'entente renouvelant la convention collective, au statu quo, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2003 au 31 mai 2004, a été adoptée par le Conseil d'administration le 22 avril 2003 (résolution 262-CA-3806).

Suite à cette échéance, des séances de négociation ont débuté et l'intervention d'un conciliateur, nommé par le ministère du Travail, a été nécessaire. Les parties sont parvenues à une entente de principe qui s'est conclue le 20 octobre 2005.

L'Assemblée générale du Syndicat du personnel de soutien a accepté cette entente de principe le 2 novembre 2005.

La liste des principaux changements apportés à la convention collective est déposée au Conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 293-CA-4340 concernant l'adoption d'une entente de principe sur le renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

#### **11.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 19 décembre 2005 à 16 h 30 et sera suivie du repas des Fêtes.

Les membres sortants du Conseil d'administration en 2005, soit madame Ginette Ouellette et madame Mélanie Latulippe, ont été invités à se joindre aux membres du CA.

#### **12.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 55.

*Original signé par :*

---

Le président, Serge Labine  
Le secrétaire, Micheline Bondu